

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/6

Sur le rapport de Bernard DESTROST

Renouvellement de la garantie d'emprunt pour la SEM Façonéo dans le cadre de la ZAC des Vigneaux à Cuges-les-Pins

Par délibération en date du 26 février 2014, le Conseil communautaire de l'ex Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a accordé à la Sem Façonéo sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne. Cet emprunt a permis de réaliser les travaux d'aménagement de la Zac des Vigneaux dans le cadre de la concession d'aménagement confiée par délibération du 3 juin 2009. La concession d'aménagement a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021 par délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016.

En effet, la réalisation des travaux d'aménagement a subi un décalage important par rapport au planning prévisionnel, il en est de même pour les dépôts de permis de construire et la cession des lots. Cette situation résulte de la réalisation de fouilles archéologiques (2013), de la nécessaire modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC (2015) et de l'annulation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cuges-les-Pins par le Tribunal administratif (2015).

Compte tenu de ces éléments, la Sem Façonéo a sollicité la prorogation de l'emprunt pour une durée de 2 ans, l'échéance initiale était fixée à Mars 2017 auprès de la Caisse d'Epargne, ce qui nécessite de renouveler l'accord du concédant à se porter caution à hauteur de 80% pour la durée totale du prêt à hauteur maximum de 2 000 000 €.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°10-0214 du Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en date du 26 février 2014 accordant sa garantie d'emprunt à la SEM Façonéo ;
- La délibération référencée URB 043-30/06/16 CM du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016 approuvant le prolongement de la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2021 (avenant n°5 au traité de Concession d'aménagement) ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 29 novembre 2016.

Considérant

- Que le décalage de la réalisation des travaux d'aménagement, par rapport au planning prévisionnel n'est pas du fait de l'aménageur ;
- Que les conditions initiales de l'obtention du prêt par la SEM auprès de la Caisse d'Epargne, avec notamment l'apport de la garantie du concédant à hauteur de 80%.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable pour que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence accorde à la SEM FAÇONÉO, sa garantie à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 2 000 000 € que la société se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne selon les caractéristiques ci-dessous :

Montant maximum du prêt	2 000 000 Euros
Durée	24 mois
Frais de dossier	2000 Euros
Taux Fixe	1.96%
Amortissement	In fine
Facturation des intérêts	Trimestrielle à terme échu

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161213-CT4-301116-6-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016